

Extrait de la délibération du conseil communal du 14/09/2017

Règlement communal concernant la subvention pour la mise en place d'une installation de récupération des eaux de pluie

Article I.

Il est fixé, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, et dans les conditions développées ci-après, une subvention communale pour la mise en place d'une installation de collecte des eaux de pluie visée dans le règlement grand-ducal 14 mai 2003 respectif en vigueur lors de la demande.

Article II.

Le bénéfice du présent règlement n'est accordé qu'une seule fois par installation et par site.

Article III.

Pour pouvoir bénéficier de cette subvention, le requérant doit obligatoirement être bénéficiaire de l'allocation d'une subvention analogue par l'Etat.

Article IV.

La subvention est payée sur demande de l'intéressé(e), étayée d'une pièce certifiant l'allocation d'une subvention analogue par l'Etat. La demande doit être faite à l'administration communale endéans 1 an date de la lettre d'engagement de l'Etat pour la mise en place d'une installation visée dans le présent règlement.

Article V.

La subvention communale s'élève à 75 % du subside engagé par l'Etat du Grand-Duché dans sa lettre d'engagement pour la mise en place d'une installation visée dans le présent règlement. La subvention communale ne peut tout de même pas dépasser le montant de 750.-€ par installation et par site.

Article VI.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le présent règlement sortira ses effets trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la commune.

Article VII.

La commune peut demander toute pièce ou toute preuve utile que le demandeur est tenu de fournir. La subvention est sujette à restitution si elle est obtenue par suite de fausses déclarations, de renseignements inexacts ou d'une erreur de l'Administration.

Article VIII.

Est abrogé le règlement du 10 septembre 2001 ainsi que toute réglementation antérieure ayant trait à l'affaire dès l'entrée en vigueur du présent règlement.



Pour toute question relative à ce formulaire, nous vous invitons à contacter le service technique soit par mail technique@sandweiler.lu ou par téléphone 35 99 11-225